



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4379

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association des agents retraités de la Ville de Lyon et de la Communauté urbaine de Lyon (ARLYCO) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2014

service : Direction de l'évaluation et de la performance

**Rapporteur** : Monsieur le Président Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

**Absents excusés** : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

**Absents non excusés** : MM. Barge, Albrand.

**Conseil de communauté du 13 janvier 2014****Délibération n° 2014-4379**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Association des agents retraités de la Ville de Lyon et de la Communauté urbaine de Lyon (ARLYCO) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2014**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'ARLYCO est une association du personnel qui réunit les agents retraités de la Communauté urbaine de Lyon et de la Ville de Lyon. Son principal objectif est d'organiser des activités de loisirs pour ses adhérents.

Elle est financée principalement par les cotisations de ses membres et les subventions que lui versent annuellement la Communauté urbaine et la Ville de Lyon. Ces subventions contribuent au fonctionnement de l'association ainsi qu'à la réalisation des activités qu'elle organise : belote, loto, thé dansant, voyages, repas de fin d'année.

**a) - Bilan de l'année 2013**

L'année 2013 a compté 292 adhérents. L'association a organisé :

- 3 lotos,
- 3 belotes,
- 2 après-midi dansants,
- 1 repas de fin d'année,
- 2 journées "découverte" dans l'Allier et l'Isère,
- 1 voyage de 2 jours à Genève,
- 1 voyage de 5 jours dans le Val de Loire.

**b) - Programme 2014**

L'association poursuivra son activité et prévoit 4 nouveaux voyages :

- 2 journées "découverte" à Chamonix et Chanaz,
- 1 voyage de 2 jours à Avignon,
- 1 voyage de 5 jours sur la côte Basque.

**Budget de l'association**

Le budget prévisionnel 2014 de l'association se présente ainsi :

| Dépenses                           | Montant<br>(en €) | Recettes                                           | Montant<br>(en €) |
|------------------------------------|-------------------|----------------------------------------------------|-------------------|
| frais administratifs et logistique | 3 300             | subvention Communauté urbaine de Lyon              | 5 700             |
|                                    |                   | subvention Ville de Lyon                           | 6 900             |
|                                    |                   | subvention Centre communal d'action sociale (CCAS) | 410               |
| assurance                          | 1 320             | cotisations                                        | 3 600             |
| animations                         | 55 850            | animations                                         | 43 100            |
| autres dépenses                    | 0                 | autres recettes                                    | 760               |
| <b>Total</b>                       | <b>60 470</b>     | <b>Total</b>                                       | <b>60 470</b>     |

Une subvention, d'un montant de 5 640 €, est inscrite au profit de l'ARLYCO au budget primitif de la Communauté urbaine. Souhaitant renouveler une journée de détente, l'association a demandé par courrier du 20 octobre 2013 un complément de 60 €.

Il n'est pas proposé d'augmenter la participation inscrite au budget primitif de 60 €, ce qui maintient la subvention 2014 à 5 640 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 640 € au profit de l'Association des agents retraités de la Ville de Lyon et de la Communauté urbaine de Lyon (ARLYCO) pour l'année 2014,

b) - la convention 2014 à passer entre la Communauté urbaine et l'ARLYCO définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P28O1487 - pour un montant de 5 640 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.**